

DÉPARTEMENT
DE L'ESSONNE
Arrondissement de
Palaiseau
Canton d'Arpajon

N°	2024	063	6
----	------	-----	---

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY

DATE DE CONVOCATION 5 décembre 2024	L'an deux mille vingt-quatre, le 11 décembre à 20h00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Edouard MATT, Maire.
DATE D'AFFICHAGE 5 décembre 2024	Étaient présents : M. LEHMANN, MME DELAVOIX, M. BRÉHIER, MME MILLER, M. FROGER et MME BESANÇON Maires adjoints, M. DELAHAIE, M. MONROIG, MME RAFOUJALT, M. SIPA, M. GOUSSEFF, MME MERTZ, MME NOEL, M. LAURENT, M. LANOE, MME BALRADJE, M. FRIMON-RICHARD et M. JACQUIN formant la majorité des membres en exercice.
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE : 24	Absents représentés : MME ROCH par MME BESANÇON et M. LEDUC par M. MATT.
PRÉSENTS : 19	Absent excusé : M. PICARD
VOTANTS : 21	Absents : M. BETTI et MME TISSOT M. FROGER a été élu secrétaire de séance.

**ENGAGEMENT POUR LA GESTION DE LA JUSSIE À GRANDES FLEURS
SUR L'ÉTANG DE VILLELOUVETTE**

Monsieur Edouard MATT Maire d'Egly expose à l'assemblée que la jussie à grandes fleurs est une espèce exotique envahissante qui pose de sérieux problèmes écologiques sur l'étang de Villelouvette. Originnaire d'Amérique du Sud, cette plante amphibie se développe rapidement, créant des tapis de végétation qui perturbent les échanges gazeux et favorisent l'eutrophisation des plans d'eau. Depuis 2022, le Syndicat de l'Orge a mené des opérations d'arrachage manuel pour contrôler cette espèce, mais une gestion plus intensive est nécessaire pour éradiquer durablement la jussie.

Après une analyse approfondie, trois scénarios de gestion ont été proposés. Le scénario 3 est privilégié, il propose de lutter contre la jussie à grandes fleurs sur l'étang de Villelouvette en combinant le bâchage des berges et l'arrachage manuel des plants aquatiques. Des bâches noires seront installées sur la berge Nord-Est durant l'été pour empêcher la croissance terrestre de la jussie, tandis que deux arrachages manuels seront effectués chaque année, en juin et en septembre, sur une période de cinq ans. Cette méthode, d'un coût total de 8 080 € TTC, est modérée en termes de coût et d'intervention, bien que la garantie d'éradication soit limitée et que le site puisse être esthétiquement dévalorisé durant l'été.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,

VU l'avis favorable de la commission de l'environnement, du cadre de vie et de la sécurité le 25 novembre 2024 et de la commission des finances et des affaires administratives le 4 décembre 2024,

CONSIDÉRANT les impacts écologiques négatifs de la jussie à grandes fleurs sur l'étang de Villelouvette,

CONSIDÉRANT les recommandations du Syndicat de l'Orge en faveur du scénario 3 pour une gestion efficace de la jussie,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le scénario 3 pour la gestion de la jussie à grandes fleurs sur l'étang de Villelouvette, combinant le bâchage des berges et l'arrachage manuel des plants aquatiques.

AUTORISE le Maire à engager les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de ce scénario.

SOLLICITE les subventions disponibles auprès de la région Ile-de-France, du ministère de la transition écologique, du département de l'Essonne pour financer ce projet.

MAINTIEN les bandes enherbées en libre évolution et la strate arbustive et arborée autour de l'étang pour limiter la propagation de la jussie.

MET EN PLACE un suivi scientifique en collaboration avec le Syndicat de l'Orge pour évaluer l'efficacité des mesures prises et ajuster les actions si nécessaire.

INFORME les associations de pêche locale et de les impliquer dans la gestion du site et les enjeux liés à la jussie.

INSCRIT les dépenses relatives à cette opération aux budgets des exercices concernés.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Certifié exécutoire compte
tenu de la réception en
Sous-Préfecture le : 16/12/24
et de la publication le : 27/12/24
Le Maire



Edouard MATT

Pour extrait conforme,
Le Maire d'EGLY



Edouard MATT